



MINISTRE DE LA JUSTICE
DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
INSPECTION GENERALE POUR LA LOMBARDIE
DIRECTION DE LA MAISON DE DETENTION

ISTANZA DI MISURE ALTERNATIVE IN VIA PROVVISORIA E DIFFERIMENTO
DELL'ESECUZIONE DELLA PENA

DEMANDE D'OBTENTION DE MESURES ALTERNATIVES A TITRE PROVISOIRE ET
AJOURNEMENT DE L'EXECUTION DE LA PEINE

Au Magistrat de Surveillance de BRESCIA

Je soussigné/e

Nom et Prénom [Form]

Né/e à [Form] le [Form]
(Municipalité/ Province) (Date)

Résident à [Form]
(rue/place,n°, Ville, code postal)

Déclare être actuellement en [Form] Avec position juridique définitive
détention auprès de

À la suite d'une condamnation pour les crimes suivants :

1) [] 4 bis O.P. tels que : [Form]

date de perpétration [Form] lieu de perpétration [Form]

2) [] non 4 bis O.P. tels que : [Form]

date de perpétration [Form] lieu de perpétration [Form]

À la peine infligée de : années [Form] mois [Form] jours [Form]

dont déjà purgés : années [Form] mois [Form] jours [Form]

avoir purgé le/les crimes prévus à l'art. 4 bis O.P. : [] OUI [] NON

avoir un résidu de peine : années [Form] mois [Form] jours [Form]

fin de la peine: [Form]

DEMANDE

Concernant la peine en cours d'exécution, d'être admis/e à titre provisoire à une des mesures qui suivent :

- MISE A L'EPREUVE – TRAVAIL D'INTERET GENERAL - ART. 47 O.P.**
- MISE A L'EPREUVE DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIERES - ART. 94 T.U. 309/90 (exclusivement pour des condamnés avec des problèmes d'alcoolisme et/ou toxicomanie déclarés)**
- SUSPENSION DE L'EXECUTION DE LA PEINE d'INCARCERATION - ART. 90 T.U. 309/90 (exclusivement pour les condamnés ayant déjà terminé un programme thérapeutique ; elle ne peut pas être accordée plus d'une fois)**
- SEMI-LIBERTE - ART. 50 O.P. (exclusivement en présence d'une activité de travail instructive et en tout état de cause utile à la réinsertion to sociale)**
- DETENTION A DOMICILE - ART. 47 TER O.P.:**
 - ALINEA 01, pour des crimes autres que 4 bis OP et sans limitation de peine (toutes les conditions doivent être en présence)**
 - CONDAMNÉ AGE DE PLUS DE SOIXANTE-DIX ANS
 - AUTRE QUE LE DELINQUENT HABITUEL, PROFESSIONNEL OU PAR TENDANCE
 - QUI N'A JAMAIS ETE CONDAMNE AVEC L'AGGRAVANTE ÉTABLIE A L'ART. 99 C.P.
 - ALINEA 1 pour des peines non supérieures à 4 ans de réclusion, même s'il s'agit de peine résiduelle (cocher d'une croix l'espace prévu)**
 - LETTRE A) FEMME ENCEINTE OU MERE D'ENFANTS DE MOINS DE DIX ANS VIVANT AVEC ELLE (y compris pour les crimes de l'art. 4 bis, 1 alinéa O.P. et en l'absence de danger de réitération du crime – Cour Const. sentence 239/2014) (voir point 13 LETTRE a)**
 - LETTRE B) PÈRE - MUNI DE LA PUISSANCE PATERNELLE -, D'ENFANTS DE MOINS DE DIX ANS VIVANT AVEC LUI EN CAS DE DECÈS DE LA MERE OU AU CAS OU CELLE-CI SERAIT DANS L'IMPOSSIBILITE ABSOLUE DE LEUR FOURNIR TOUTE ASSISTANCE (y compris pour les crimes de l'art. 4 bis, 1 alinéa O.P. Cour Const. sentence 239/2014) (voir point 13 LETTRE b)**
 - LETTRE C) PERSONNE DANS UN ETAT DE SANTE PARTICULIEREMENT GRAVE EXIGEANT UN CONTACT CONSTANT AVEC LES ORGANISMES SANITAIRES TERRITORIAUX (les deux conditions doivent être en présence), (voir point 13 LETTRE c)**
 - LETTRE D) PERSONNE AGEE DE PLUS DE SOIXANTE ANS EN CAS D'INCAPACITÉ MEME PARTIELLE (voir point 13 LETTRE d)-**
 - LETTRE E) PERSONNE DE MOINS DE VINGT- ET- UN ANS POUR DES EXIGENCES DE SANTÉ, D'ÉTUDES, DE TRAVAIL ET DE FAMILLE (voir point 13 LETTRE e)**
 - ALINEA 1 BIS pour des crimes autres que 4 bis et pour des peines jusqu'à deux ans, même si résiduelles**
 - ALINEA 1 TER (incompatibilité des conditions physiques de santé avec la détention)**

- AJOURNEMENT DE L'EXECUTION DE LA PEINE - ART. 684, 2° ALINEA C.P.P.**
(incompatibilité des conditions physiques de santé avec la détention)

Je soussigné/e atteste :

1. **L'existence d'indications concrètes quant à la présence de conditions remplies pour être admis à la mesure de la mise à l'épreuve ci-dessus (articles 47 O.P. - 90 - 94 T.U. 309/90), comme indiqué ci-dessous (*la fourniture de pièces jointes incombe au demandeur*) ;**
2. **Qu'il dérive du prolongement de la détention un grave préjudice comme indiqué ci-dessous (*la fourniture de pièces jointes incombe au demandeur*) pour les demandes formulées au titre des articles 47 O.P. - 47 ter alinéa 01, 1, 1 bis, 1 ter O.P. - 90 - 94 DPR 309/90) ;**

- Déjà en place le parcours de réinsertion sociale : le crime est ancien et la situation de travail et de famille est régulière étant donné que :

--

- En place également un parcours thérapeutique interrompu par l'incarcération à :

--

- Etre en des conditions de santé précaires car atteint de :

--

- Etre le seul moyen de subvenir aux besoins de la famille non sans le risque de perdre l'activité de travail exercée à :

--

- Enfants mineurs

--

- Membres de la famille gravement malades dont s'occuper

--

- Autre

--

3. **L'absence de risque de fuite (*la fourniture de pièces jointes incombe au requérant*) pour les demandes formulées au titre des articles 47 O.P. - 90 - 94 DPR 309/90) vu l'engagement de respecter toutes les prescriptions qui seront imposées de même que les indications fournies ci-après ;**

4. En cas de concession du bénéfice demeurer :
(rue/place, n°, Ville, code postal, téléphone)
5. Vivre dans l'habitation qui loge également les personnes suivantes :
(Nom, prénom et degré de parenté)
6. Exercer l'activité suivante :
(indiquer :
Nom de la société, adresse, n. de téléphone, de télécopie et courriel
Adresse du lieu de travail réel)
7. N'exercer aucune activité mais pouvoir subvenir à ses besoins étant donné que :
8. Etre un sujet toxicomane et/ou alcoolique (**joindre obligatoirement la certification du SERT ou du SMI**) et suivre le programme thérapeutique joint (**joindre obligatoirement la certification d'idoneité du programme thérapeutique**)
Mise à l'épreuve – Travail d'intérêt général dans des cas particuliers, - art. 94 T.U. 309/90
9. Avoir déjà conclu positivement un programme thérapeutique
(**art. 90 DPR 309/90, joindre obligatoirement la certification du SERT ou du SMI**):
10. Garantir ma disponibilité à exercer les suivantes activités utiles à la réinsertion sociale (en cas d'absence d'activité de travail) :
11. Participer aux suivantes activités de traitement : de formation / instruction / perfectionnement / etc.
12. Garantir ma disponibilité à exercer la suivante activité de bénévolat dans une optique de réparation :

Me trouver dans les conditions subjectives visées à l'art. 47 ter alinéa 1 (cocher d'une croix l'espace prévu)

13., **joindre** livret de famille)

LETTRE a Etre enceinte

Etre mère d'enfants de moins de dix ans vivant avec elle étant donné que :
(*mère se trouvant dans l'impossibilité absolue de s'en occuper*)

LETTRE b Etre père - muni de la puissance paternelle - d'enfants de moins de dix ans, vivant avec lui, en cas de décès de la mère ou au cas où celle-ci serait dans l'impossibilité absolue de leur fournir toute assistance

LETTRE c Etre une personne dans un état de santé particulièrement grave exigeant un contact constant avec les organismes sanitaires territoriaux (*les deux conditions doivent être en présence, joindre une certification médicale*) étant donné que :

LETTRE d Etre une personne âgée de plus de soixante ans en cas d'incapacité même partielle, **joindre une certification médicale**) étant donné que :

LETTRE e Etre une personne de moins de vingt- et- un ans pour des exigences de santé, d'études, de travail et de famille (**joindre la documentation attestant les exigences envisagées**) étant donné que :

14. Se trouver dans des conditions de santé incompatibles avec le régime de détention étant donné que : **joindre obligatoirement la certification sanitaire**)

15. Jouir de permissions prime

Ne pas jouir de permissions prime étant donné que :

- l'instance est pendante
- l'instance a été rejetée
- l'instance n'a jamais été présentée

16. Jouir de l'art. 21 O.P. :

- à l'extérieur de la prison
- à l'intérieur de la prison

17. Avoir une demande pendante de libération anticipée :

- avec une efficacité libératoire
- qui comporterait l'admission aux bénéfices requis

18. Avoir une demande pendante d'exécution près le domicile de la peine au titre de la loi 199/2010, présentée le :	
19. Avoir subi la révocation de mesures précédentes alternatives. Lorsque :	
20. M'être rendu responsable du crime d'évasion. Lorsque :	
21. Avoir déjà présenté au Tribunal de Surveillance les instances suivantes :	
22. Que, en cas d'issue favorable de la demande, il y ait la possibilité de sortir selon le temps et les modalités suivantes :	
pour des motifs de travail :	
pour des motifs personnels et/ou de famille :	
pour des motifs thérapeutiques et/ou de santé, étant sous traitement près :	
23. Avoir nommé un défenseur de ma confiance :	

L'intéressé produit ci-joint :

- Déclaration de disponibilité à l'hébergement et au soutien économique du détenu, avec indication exacte de l'endroit où la mesure alternative aura lieu
- Déclaration de l'employeur
- Livret de famille (même par auto-certification) si nécessaire
- Documentation médicale (art. 47 ter, alinéa 1, let c), d) – art. 47 ter, alinéa 1 ter – art. 684, alinéa 2 C.P.P.) (*point 13, let c), d) et e) et point 14*)
- Certification du diagnostic de l'état de toxicomanie et idonéité du programma thérapeutique (*point 8*)
- Certification attestant la conclusion positive d'un programme thérapeutique (*point 9*)

.....
(*lieu et date*)

.....
(*signé*)

Le Département / Bureau Matricules produit ci-joint :

- Fiche de début d'observation
- Position juridique
- Certificat pénal
- Arrêt de condamnation
- Rapport de synthèse et/ou rapport comportemental "approfondi"
- Rapports disciplinaires éventuels
- Documentation éventuellement déjà envoyée pour l'instruction :

- 1)
- 2)
- 3)

- Documentation supplémentaire éventuellement possédée :

- 1)
- 2)
- 3)

Défenseur nommé

OUI _____

Nom Prénom Tribunal de

NON